Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260921-2026124_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-124

Le lundi 21 septembre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusés : M. MANGELINCK (pouvoir à Mme YVET), Mme LAYEC (pouvoir à Mme LOURDAIS), M. DAUGAN (pouvoir à M. BERNARDET) et M. L'HOSTIS (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.09.2026

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : ZAC DES ACQUÊTS - CLÔTURE DE LA ZAC, APPROBATION DU BILAN, AFFECTATION DU RÉSULTAT ET SUPPRESSION DU PÉRIMÈTRE

Rapporteur : **Mme TEBESSI**

La ZAC des Acquêts s'étend au Sud du centre-bourg, à proximité immédiate des services publics (mairie, écoles, médiathèque, etc.), dans la continuité du quartier des Champs Freslons et le long de l'avenue des Acquêts qui relie les quartiers d'habitation avec les zones d'activités du Chêne Vert et des Cormiers. D'une superficie de 19,3 hectares, la ZAC des Acquêts a évolué pour s'adapter aux réalités du marché immobilier et aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Rennes Métropole. Aujourd'hui achevée, elle compte 384 logements, dont 32 % de logements sociaux, un supermarché Super U, ainsi que des espaces publics et naturels préservés, offrant une densité de 30,7 logements à l'hectare.

Les dossiers de création et de réalisation de la ZAC des Acquêts ayant été approuvés respectivement le 26 décembre 2007 et le 30 mai 2011, il s'agit d'une opération ancienne qui est achevée. Les équipements publics de cette opération d'aménagement ont été réalisés et rétrocédés aux gestionnaires compétents.

Vu les articles L.311-1 à L.311-8 du Code de l'urbanisme,
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 26 décembre 2007 portant création de la ZAC des Acquêts sur le territoire de la commune de Le Rheu,
Vu la délibération du 30 mai 2011 portant réalisation de la ZAC des Acquêts sur le territoire de la commune de Le Rheu,
Vu la délibération du 23 septembre 2024 concernant la remise des ouvrages aux collectivités,
Vu le bilan financier de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Acquêts, actualisé au 31 décembre 2025, présenté en annexe à la présente délibération,
Vu l'avis favorable de la commission Transition, Aménagement et Cadre de vie du 8 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260921-2026124_DEL-DE

Considérant que la ZAC des Acquêts, d'une superficie de 19,3 hectares, a permis la réalisation d'un projet urbain cohérent, intégrant 384 logements, des espaces publics, des équipements et une zone commerciale, conformément aux objectifs initiaux adaptés aux évolutions du marché et des réglementations,
Considérant que l'opération a généré un excédent de 1 129 705,81 euros au 1er janvier 2026, après transfert partiel de 505 474,71 euros au budget principal de la commune entre 2017 et 2020,
Considérant que les travaux d'aménagement, les acquisitions foncières et les ventes ont été menés à leur terme, conformément aux prévisions et aux ajustements validés en cours de projet,
Considérant que la clôture de l'opération permet désormais de supprimer le périmètre de la ZAC des Acquêts, conformément à l'article R. 311-12 du Code de l'urbanisme,
Considérant que l'affectation de l'excédent au budget communal contribuera à financer de nouveaux projets d'intérêt général

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le bilan de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Acquêts, tel que présenté en annexe, et de constater la clôture de ladite opération au 31 décembre 2025.
- d'affecter l'excédent disponible de 1 129 705,81 € au budget principal de la commune, pour à financer de nouveaux projets d'intérêt général.
- de supprimer le périmètre de la ZAC des Acquêts, conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme, à compter de la date de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris les formalités de publicité légale.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance — Le Maire

Sarah VANDENDRIESSCHE — Bruno LESNÉ